

# Procès-verbal du conseil d'école

**Mardi 4 novembre 2014**

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE PRESENTS**

**Municipalité** : M. Griolet (Maire) – Mme Sanchez  
(Adjointe- chargée des affaires scolaires)

**Représentants des parents titulaires** : Mme Tortillon  
Carole, M. Karl-Bour Eric, Mme Ménadier Virginie, M.  
Picq Sébastien

**Représentants des parents suppléants** : M. Viaud Morgan,  
M. Souppart Jérémy, Mme Poitevin Sabrina, M. Maillou  
Julien.

**Enseignants** : M. Chataigner, Mme Michel, Mme Robin,  
Mme Kebbache, Mme Loubes et Mme Tavanae

**DDEN** : Mme Audin-Combeau

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE EXCUSES**

**Inspecteur de l'Education Nationale** : M. Rougier

**Enseignantes** : Mlle Morillon

**Représentants des parents** : Mme Bossuet Corinne, M.  
Ménard Yann.,

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme Kebbache.

**Désignation d'un parent d'élève pour la relecture** : M. Maillou.

*Tour de table de présentation*

**1. Après adoption du procès-verbal du Conseil d'Ecole du 12 juin 2014, la séance suit l'ordre du jour.**

### **2. Installation du nouveau conseil d'école.**

- Accueil des nouveaux parents élus pour l'année scolaire.

- 5 élus titulaires : Mme Tortillon Carole, M. Karl-Bour Eric, M. Ménard Yann, Mme Ménadier Virginie, M. Picq Sébastien

- 5 élus suppléants : M. Viaud Morgan, M. Souppart Jérémy, Mme Poitevin Sabrina, Mme Bossuet Corinne, M. Maillou Julien.

*Les suppléants des représentants des parents d'élèves sont invités à assister aux séances du conseil d'école mais n'ont pas le droit de vote (sauf s'ils remplacent un titulaire absent).*

- Bilan des élections des représentants de parents d'élèves

Nombre d'inscrits : 173      Nombre de votants : 81      Taux de participation : 46.82%

Votes blancs ou nuls : 9      Nombre de suffrages exprimés : 72

- Point sur le fonctionnement du conseil d'école :

- Le conseil d'école est constitué pour l'année scolaire et se réunit au moins une fois par trimestre : les prochaines dates sont **le jeudi 19 février 2015 et le jeudi 11 juin 2015.**
- Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école : donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Le conseil d'école adopte le projet d'école, reçoit plusieurs types d'informations d'ordre pédagogique et vote le règlement intérieur de l'école.
- A l'issue de la réunion, un compte rendu est rédigé et sera affiché dans l'école (devant les classes de maternelle puis sur les fenêtres du bureau de direction). Il sera aussi mis en ligne sur le site internet de l'école : <http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette>.

### 3. Bilan de rentrée : présentation de l'équipe, point sur les effectifs.

TOTAL à ce jour : **123 élèves** (10 de plus que l'année dernière)

<b>Classe de PS/MS</b>	Mme MICHEL (enseignante) et Aurore PINEAU (aide maternelle)	26 élèves
<b>Classe de GS/CP</b>	Mme LOUBES (enseignante) et Nadine GYDE (aide maternelle)	23 élèves
<b>Classe de CP/CE1</b>	Mme KEBBACHE : enseignante Mlle MORILLON : enseignante (le mardi)	21 élèves
<b>Classe de CE2/CM1</b>	Mme TAVANAE: enseignante Mme ROBIN : enseignante (le mardi)	26 élèves
<b>Classe de CM1/CM2</b>	M. CHATAIGNER : enseignant	26 élèves
<b>Restaurant scolaire et entretien de l'école</b>	Viviane PALLUAS Marie-José BROCHON	

### 4. Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur a été relu. Il a été ensuite voté à l'unanimité et il sera transmis aux familles afin d'être signé. Aucune modification par rapport à l'année dernière.

### 5. Vie de l'école et vie des classes + projet cirque

#### • Communication avec les familles :

Durant le mois de septembre, chaque enseignant a organisé une réunion de rentrée afin d'informer les familles sur le fonctionnement de chaque classe.

La communication entre l'école et les familles se fait par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les familles doivent le consulter régulièrement. De plus, chaque enseignant est disponible pour recevoir les parents sur rendez-vous.

**L'équipe enseignante incite les familles à faire remonter leurs questions ou remarques pour le conseil d'école. Toutefois, elle tient à préciser que les questions du conseil d'école doivent concerner la vie générale de l'école ou la mairie. Pour les questions plus précises (dirigées à un seul enseignant par exemple), il ne faut pas hésiter à poser la question directement à l'enseignant concerné.**

• **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires):** c'est un temps de 2 x 30 minutes le lundi et/ou le jeudi (parfois le mardi) qui est assuré par les enseignants (gratuitement) pour un petit groupe d'élèves. Ce temps peut être consacré à :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- un accompagnement du travail personnel,
- des activités prévues dans le projet d'école.

Pour la première période les enfants de CP et de CE1 ont été pris en charge. L'objectif était d'apprendre à être autonome dans son travail (s'organiser, lire les consignes, gérer son matériel...).

Durant la deuxième période (jusqu'aux vacances de Noël), certains élèves de CE1 et CE2 seront pris en charge pour travailler plus particulièrement la fluidité de la lecture orale.

Un formulaire d'autorisation est remis aux familles qui peuvent refuser cette aide.

- **Conseil d'élèves** : des élections ont été organisées dans chaque classe (de la GS au CM2) pour élire des délégués. Ces délégués se réunissent en conseil d'élèves 1 fois par mois pour parler des problèmes de cours de récréation ou pour inclure les enfants dans des choix qui les concernent. Lors du premier conseil d'octobre, les enfants ont choisi ce qu'il fallait commander pour le Noël de l'école.

- **Vie de l'école**

**Le loto de l'école** : vendredi 14 novembre 2014 dans la salle des fêtes.

**Fête de Noël** : mise en place d'ateliers en décembre 2014 : tous les enfants de la moyenne section au CM2 sont réunis pour fabriquer 2 objets (entraide et échanges) + des cadeaux collectifs offerts aux enfants (jeux de cour choisis par les élèves eux-mêmes) et un nouveau vélo pour les maternelles.

**La fête de fin d'année** : vendredi 26 juin 2015.

**La photo scolaire** : la prise de vue individuelle et la photo de classe auront lieu le mardi 14 avril 2015.

**Site internet d'école** : <http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette>

Ce site contient : le compte-rendu des sorties scolaires, des productions des élèves, un recueil de chants et de poèmes, évènements de la vie de l'école, les menus, des informations administratives, les compte rendus de conseil d'école, le règlement intérieur.

- **Les récréations** :

**Le matin** → 10h15/10h30 (élémentaire) et 10h15/10h45 (maternelle)

**L'après midi** → 14h50/15h (CM1-CM2) – 15h/15h10 (CE2-CM1) - 15h10/15h20 (CP-CE1) et 15h10/15h30 (maternelle)

- **Présentation du registre de sécurité** :

- Ce registre de sécurité comprend 2 parties : l'incendie et les risques majeurs.

- Tous les contrôles de sécurité effectués par la mairie sont recensés dans ce registre : contrôle de l'aire de jeux, installation électrique, gaz, extincteurs, chaudière fioul. Il contient aussi un annuaire d'urgence, un plan de masse de l'école où sont indiqués les salles, les sorties et les organes de coupure (électricité, gaz...) ainsi que les consignes et la répartition des rôles de chaque adulte en cas d'incident.

- **Incendie** : Un premier exercice incendie a été effectué le 16 septembre (évacuation en moins de 2.47 minutes). Tout le monde était prévenu. L'évacuation s'est bien déroulée. Nous en ferons deux autres dans l'année. Le passage d'une commission de sécurité incendie n'est pas obligatoire étant donné la configuration du bâtiment de l'école (5<sup>ème</sup> catégorie) – toutefois, le passage de la dernière commission de sécurité incendie date de 1994. Mme la Directrice, demande à M. le Maire le passage de cette commission incendie.

M. le Maire répond que ça oblige à beaucoup d'aménagements très onéreux. On a un œil sur la sécurité des enfants. Aucun danger immédiat constaté, chaudière revue et tous les contrôles de sécurité sont faits. De plus, la configuration du bâtiment ne nécessite pas le passage de la commission de sécurité.

- **Risques majeurs** : le PPMS (plan de protection et de mise en sûreté) est rédigé pour prévenir les risques majeurs recensés pour la commune de Chaillevette c'est-à-dire : les séismes ou mouvements de terrain, les feux de forêt, les tempêtes, le transport de matières dangereuses ainsi que les inondations. Si un de

ces événements se produisent, une cellule de crise sera mise en place au sein de l'école avec des salles de mise en sûreté pour les élèves qui seront confinés dans l'école.

Premier exercice en janvier. Au préalable, diverses activités seront mises en place.

- **Projet cirque**

**Objectif du projet :**

Ce projet concerne tous les élèves de l'école de la petite section au CM2. Nous souhaitons ainsi développer la coopération et le respect entre les élèves.

De plus, les activités de cirque permettent :

- d'augmenter les pouvoirs moteurs : améliorer les capacités de perception, d'anticipation (perceptions kinesthésiques, attention visuelle, ...), développer les capacités physiques (tonicité, équilibre, ...)
  - de développer des capacités affectives et relationnelles : communiquer et travailler avec les autres, rechercher et maîtriser le risque («l'exploit»), accepter de montrer aux autres, pouvoir regarder les autres, réaliser à plusieurs un numéro.
  - de développer des capacités cognitives : comprendre, mémoriser, créer en recherchant l'originalité.
- Enfin, ce projet interdisciplinaire nous permettra d'aborder le thème du cirque en français et en histoire.

**Déroulement du projet :**

2 artistes agréés par l'Education nationale interviendront auprès des élèves durant 2 semaines du *18 au 29 mai 2015*.

- De 9h à 10h : PS/MS Mme Michel
- De 10h à 11h : GS/CP Mme Loubes
- De 11h à 12h : CP/CE1 Mme Kebbache

***9 séances de 1h = 9h***

- De 13h30 à 15h : CE2/CM1 Mme Tavanae
- De 15h à 16h30 : CM1/CM2 M. Chataigner

***7 séances de 1h30 = 10h30***

Autorisation de dépassement du temps scolaire transmise aux parents pour les 2 classes de cycle 3.

**Date du spectacle :** vendredi 29 mai ~~de 18h à 20h~~ → de 19h à 21h

***Demande des parents :*** Est-il possible de décaler le spectacle à 19h car certains parents travaillent ?

**Réponse des enseignants :** N'est-ce pas trop tard pour les enfants de maternelle ? Les parents d'élèves élus pensent que non, donc le spectacle **aura lieu de 19h-21h.**

**Montage et démontage du chapiteau :** pour réduire le coût et inclure les parents dans ce projet, le montage du chapiteau se fera avec l'aide des familles le samedi 16 mai 2015 et le démontage le samedi 30 mai. L'installation des gradins aura lieu le mercredi 27 mai après-midi. Une feuille d'inscription circulera.

**Lieu d'implantation :** stade de foot de Chaillevette - Chapiteau de 500 places.

**Coût du projet :** 14 000€

- + Consommation électrique,
- + Réfection des sanitaires pour les 2 intervenants,
- + 7 repas à la cantine pour les 2 intervenants (soit 14 repas).

**Financement du projet :**

Association de parents d'élèves	4 500€
Coopérative scolaire (dont le loto de novembre 2014)	4 500€
Entrées payantes au spectacle (4€/personne x 480 places)	1900€
Action « vente de chocolats »	300€ (estimation)
Action « photos individuelles »	400€ (estimation)
Commune de Chaillevette <i>L'école a demandé une aide financière auprès de la mairie – nous sommes en attente de réponse.</i>	- consommation électrique - réfection des sanitaires - 14 repas de cantine
<b>TOTAL</b>	<b>11 600€</b>
<b>Reste à financer</b>	<b>2 400€</b>

**Question :** pour les commandes de chocolats, peut-on payer en espèces ?

Oui bien entendu, c'est un oubli.

**Idées de financement du reste :**

- Espérer que les actions rapporteront plus d'argent.
- Augmenter le prix d'entrée au spectacle.
- Aide la mairie

De plus, M. le Maire précise que la CARA a été contactée par la mairie pour une aide de financement, c'est en attente de réponse.

**Remarque :** Le chapiteau peut être mis à disposition d'une association ou de la commune pour l'organisation d'une manifestation durant le week-end de la Pentecôte.

• **Vie des classes :**

**Classe de PS-MS : Mme Michel**

C'est une classe de 26 élèves (12 PS et 14 MS), une classe dynamique en raison du nombre et de la diversité des enfants. On constate une effervescence rapide si on ne change pas régulièrement d'activités. Cet apprentissage va se faire petit à petit.

En mars, la classe participera au projet international « la grande lessive », manifestation qui consiste à afficher des productions d'élèves (autour d'un thème imposé) sur un fil à linge dans la commune. L'objectif est de créer du lien social entre les différents habitants.

Depuis la rentrée de novembre, l'organisation de l'accueil a été modifiée : les parents ne rentrent plus dans la classe et les élèves doivent mettre leurs étiquettes de présence et cantine en autonomie.

Cette mesure a été prise afin de rendre les élèves plus autonomes. Les élèves ont besoin de temps pour s'habituer. L'installation dans la classe est déjà plus facile car il y a moins d'adultes dans la classe et les élèves choisissent plus rapidement leur activité. L'enseignante espère avoir une ambiance de classe plus posée et moins bruyante.

**Question transmise par les parents d'élèves élus :** « Je pense qu'un enfant en maternelle peut être accompagné en classe jusqu'à son activité. Je peux comprendre qu'il doit apprendre à être autonome et que ce moment ne doit pas durer trop longtemps mais de là à le supprimer, je ne le comprends pas, pourquoi ? » Réponse plus haut.

**Question transmise par les parents d'élèves élus :** « Nouveau système d'accueil le matin pourquoi 15 minutes pour déposer son enfant quel intérêt puisque l'accueil dure autant de temps pour la maitresse? Il y a plus de pleurs le matin. »

Réponse de Mme Michel : le temps de mise en route fut plus long lundi car c'était le premier jour. Mais cela va se réguler. Pour le moment, ça ne se voit pas mais avec le temps, on verra des améliorations. Plusieurs parents ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas rentrer pour les étiquettes. Il faut que les parents comprennent que c'est pour le bien des enfants.

Intervention de Mme Audin-Combeau (DDEN) : c'est un grand changement mais à partir du moment où on inscrit son enfant à l'école, on s'engage à le laisser, le confier.

« Qui payera pour les erreurs de cantine car à 7 ans d'accord pour la responsabilité des parents et de l'enfant par manque d'attention mais pas à 3-4 ans ! »

Réponse de Mme Michel : Mme Michel n'avait pas connaissance de ce système. Aurore et Mme Michel sont toujours là pour vérifier. Mme Michel propose de mettre le panneau de cantine dans le couloir mais demande aux parents de laisser faire leur enfant et seulement vérifier.

Mme Tavanae précise que Mme Loubes était dans cette classe depuis plusieurs années et qu'il faut accepter le changement. Chaque enseignant a sa liberté pédagogique et choisit son fonctionnement de classe. Les enseignants agissent toujours dans l'intérêt des enfants avec professionnalisme et bienveillance. Faites leur confiance.

Les parents d'élèves élus en sont conscients et ils comprennent.

**Question transmise par les parents d'élèves élus :** « Je pense qu'il serait bien de remettre en place les fruits du matin cela redonnerait un peu plus de peps le matin et ils tiendraient mieux jusqu'au repas du midi. »

Réponse de Mme Loubes : Historiquement, le goûter était préconisé à l'école maternelle puis fortement déconseillé par les médecins scolaires. Mme Loubes avait décidé de l'instaurer puis certaines années avait tenté de l'enlever. Il s'avère que les enfants de maternelle mangent au premier service (soit 12h) et que s'ils prennent un bon petit déjeuner, ils n'ont pas besoin d'une collation le matin. S'ils sont fatigués en fin de matinée c'est normal et c'est parce qu'ils grandissent. Le doute s'est installé ces dernières années car suite à la mise en place des deux services, les élèves des classes élémentaires mangeaient,

pour la plupart, au second service (soit 13h). Il fut donc autorisé pour eux de prendre un fruit ou une compote durant la récréation à 10h15. C'est pourquoi le goûter du matin perdura aussi en maternelle bien qu'inutile ! La décision est donc prise aujourd'hui de supprimer la collation du matin pour tous les élèves de maternelle par contre les élèves d'élémentaire (du CP au CM2), mangeant au second service, peuvent prendre une compote ou un fruit le matin si besoin.

Les élèves de maternelle allant à la garderie tôt peuvent amener une compote afin qu'ils puissent la manger avant de rejoindre la classe.

Toutefois, des projets de classe peuvent amener à proposer un goûter mais de façon ponctuelle (automne, figues et pommes ; gâteau d'anniversaire...).

### **Classe de GS-CP : Mme Loubes**

- Mme Kebbache et Mme Loubes travaillent en étroite collaboration afin que les projets et les contenus d'apprentissages soient identiques pour tous les CP.

- Pas de sortie de prévue car projet cirque.

- Très bon début d'année, tout le monde s'y retrouve.

### **Classe de CP-CE1: Mme Kebbache et Mlle Morillon**

- CP/CE1 : 12 séances de natation à la piscine de Saujon à partir de janvier.

De nombreux parents se sont proposés et ont passé l'agrément, l'équipe enseignante les remercie.

- Intervention d'une animatrice de la CARA sur le littoral.

- Participation à un projet « cartes postales » en découverte du monde. En relation avec plusieurs classes de France, nous allons nous échanger des cartes postales de toutes les régions de France ainsi qu'un dossier descriptif et un morceau de puzzle représentant la région.

- Très bon climat de classe depuis ce début d'année.

### **Classe de CE2-CM1 : Mme Tavanae et Mme Robin**

- C'est une classe avec un assez bon niveau scolaire. Mais le comportement de certains élèves est réellement problématique (difficultés de concentration, envie de s'amuser, bavardages exagérés..). Les enseignantes ont remis en question leur fonctionnement à plusieurs reprises afin de créer un climat de classe plus favorable aux apprentissages. Depuis les changements mis en place dans la gestion de classe début octobre, les enseignantes constatent une amélioration de l'ambiance de classe et le travail réalisé. Les après-midis sont encore difficiles mais on travaille beaucoup mieux le matin. On espère que d'ici Noël, le climat de classe devienne plus serein.

Bien entendu, les familles ont été prévenues, de ce qui avait été mis en place. Certains parents ont manifesté leur soutien et les enseignantes les remercient. D'autres ne sont pas satisfaits des ces changements et les enseignantes sont prêts à les recevoir tout en précisant qu'il faut leur faire confiance !

- Projets de classe :

- Participation à un défi scientifique durant lequel les élèves devront relever des défis scientifiques comme plusieurs autres écoles de la circonscription de Royan.

- Participation à un projet « cartes postales » en géographie. En relation avec plusieurs classes de

France, nous allons nous échanger des cartes postales de toutes les régions de France ainsi qu'un dossier descriptif et un morceau de puzzle représentant la région.

- Dans le cadre du programme de sciences, nous recevrons l'intervention d'une animatrice de la CARA sur les énergies et nous effectuerons une sortie à la maison des énergies à Jonzac + la visite du moulin à eau de Jonzac.

- Activités nautiques proposée par la CARA : en septembre, les élèves de CE2 ont participé à 2 journées de Surf et body board à la plage de Pontillac à Royan et en mai/juin, les élèves de CE2 bénéficieront de 2 journées de Kayak à Mornac sur Seudre.

**Question transmise par les parents d'élèves élus :** « Pourquoi les enfants de la classe de Mme Tavanae transportent leur classeur tous les jours ? »

Réponse de Mme Tavanae : Les élèves ont leurs devoirs pour la semaine, ce qui leur permet de s'avancer mais il leur faut plusieurs leçons pour faire leurs devoirs. Comme cela a été dit en réunion de rentrée et précisé aux enfants, les élèves ont la possibilité de sortir les leçons dont ils ont besoin ou prendre tout le classeur. C'est eux qui choisissent mais pour beaucoup d'élèves c'est plus rapide de prendre tout le classeur plutôt que de sortir l'agenda pour vérifier les leçons nécessaires.

**Mme Tavanae, précise que c'est le genre de question qui pourrait lui être posée directement pour trouver une solution immédiatement.**

#### **Classe de CM1-CM2 :**

- 10 CM1 et 16 CM2 avec un climat de classe bien meilleur que l'année dernière. Ce qui a été mis en place dans la classe (échelle du comportement par exemple) fonctionne bien avec ce groupe.

- Etant donné le niveau de CM1 en commun, M. Chataigner et Mme Tavanae travaillent en étroite collaboration et ont mis en place un échange de service. M. Chataigner assure l'Education musicale dans la classe de CE2/CM1 et pendant ce temps Mme Tavanae mène un temps d'anglais dans la classe de CM1/CM2.

- Dans le cadre du programme de sciences, nous recevrons l'intervention d'une animatrice de la CARA sur les énergies et nous effectuerons une sortie à la maison des énergies à Jonzac + la visite du moulin à eau de Jonzac.

- En septembre, 4 journées de voile ont eu lieu à la base nautique de Ronce les Bains. Beaucoup de plaisir pour les élèves.

### **6. Présentation des activités périscolaires (garderie, restauration scolaire, CLAS, APE)**

**Question transmise par les parents d'élèves élus :** « Est-ce que certaines des remarques du personnel communal pourraient être faites aux parents et non aux enfants ? (goûter pour la garderie par exemple) »

Réponse de M. le Maire : nous allons faire remonter l'information aux personnes concernées.

- **Garderie :**

Les horaires de garderie sont : de 7h45 à 8h35 et jusqu'à 18h30.

**Question transmise par les parents d'élèves élus :** « La garderie pourrait-elle ouvrir à 7h30 ? »

Réponse de M. le Maire : Il n'y a pas de raison de changer pour 1 ou 2 personnes. Il faudrait mettre du personnel, c'est un coût. Cette demande a déjà eu lieu avec une enquête et peu de parents étaient concernés.

**Question transmise par les parents d'élèves élus** : « Pourquoi paye-t-on pour 50 minutes le matin alors que nous les laissons que 30 minutes ? »

Réponse de M. le Maire : C'est un forfait, il est impossible de facturer à la minute.

Il est tout de même plus avantageux que ce soit au forfait notamment pour le soir (2h30 pour le même prix).

Un parent d'élève précise que dans une école où le temps de garderie est facturé au quart d'heure cela est beaucoup plus onéreux.

- **Restauration scolaire :**

Il y a 2 services mis en place : un premier service à 12h et un deuxième service à 12h50. Le premier service comprend les élèves de maternelle ainsi que quelques élèves des classes élémentaires.

- **CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)**

Dispositif mis en place pour la 7<sup>ème</sup> année dans l'école de Chaillevette. Cette année, 12 élèves bénéficient de cette aide aux devoirs effectuée par des bénévoles, les lundis et jeudis de 17h à 18h15 depuis lundi 13 octobre.

Mme Sanchez précise qu'il y a 3 ou 4 bénévoles qui interviennent et que les enfants ont été réunis par niveau pour faciliter les devoirs.

- **APE : Activités Péri-Educatives** Elles deviennent les TAP (Temps d'activités périscolaires)

Mme Sanchez : Cette année, 6 groupes d'élèves (4 l'année dernière) sont gérés par les agents communaux, des intervenants SIVOM et des bénévoles. Le groupe le plus important comprend 18 élèves, il y a donc 2 ou 3 bénévoles avec les intervenants.

Il y a 2 fois 45 minutes d'activités et mais la mise en route est parfois difficile et longue car les enfants sont fatigués après la classe. Malgré la réduction du nombre d'enfants dans chaque groupe, des problèmes de discipline persistent.

**Un appel à bénévoles est fait car cela devient très compliqué lorsqu'un bénévole est absent.**

Activités proposées : rugby, foot, country (à confirmer), dessin, graphisme, jardinage, travail sur les saisons.

## **7. Achats effectués et bilan financier : budget mairie et coopérative scolaire**

- **Budget mairie**

Le budget alloué à l'école pour cette année est identique soit 67,25 € par élève. Ce budget comprend : les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et les manuels, les transports pour les éventuelles sorties scolaires (mais pour la plupart des sorties scolaires, la coopérative scolaire est utilisée), l'achat de séries de livres, les cadeaux de Noël et les photocopies que nous faisons.

La natation scolaire pour les élèves de CP et CE1 (transport + entrées), le réassort pour la trousse à pharmacie, la maintenance du matériel informatique, la connexion internet, le téléphone, les frais postaux sont pris en charge, en plus, par la Mairie.

#### • **Coopérative scolaire**

Les comptes de l'année 2013/2014 ont été contrôlés lors d'une commission par Mme Bossuet et Mme Ménadier. Rien n'a été signalé. Le solde en début d'année scolaire était de : 5 660.57€.

La cotisation annuelle des familles était libre (899 € ont été récoltés grâce à la participation de 49 familles sur 88).

Les dépenses de rentrée comprennent : les abonnements (Wakou, Pomme d'Api, Petit Quotidien, Tout comprendre, Images doc), l'adhésion (OCCE, Bibliothèque pédagogique), achat de livres pour la BCD, l'assurance collective des élèves, l'avance des fonds pour l'achat des lots du loto de l'école.

### **8. Les travaux dans l'école**

Nous remercions M. le Maire ainsi que toute son équipe pour la qualité des relations entre l'école et la mairie. En effet, nous travaillons en étroite collaboration toujours dans l'intérêt des enfants.

*Travaux effectués durant l'été ou depuis la rentrée:*

- Changement du grillage (construction d'un mur ou d'un grillage rigide) dans la cour élémentaire.
- Installation de nouveaux tableaux dans les classes de maternelle.
  
- Installation de rideaux dans la classe de CP/CE1 – un dossier d'aide au financement est en cours.
- Le changement d'une porte dans la classe de GS/CP – un dossier d'aide au financement est en cours

### **9. Questions diverses**

**Question transmise par les parents d'élèves élus :** « *Lorsqu'un enfant est blessé ou même tapé sans gravité, il serait bon d'en informer les parents. Afin qu'on puisse agir en fonction ou même de ne pas être étonnés des différentes marques sur le corps.* »

Réponse de Mme Tavanae :

En cas de blessures ou de conflit avec un camarade, les familles sont averties soit par téléphone soit par un mot dans le cahier de liaison. S'il y a eu un ou plusieurs oubli(s), l'équipe enseignante s'en excuse et pense que c'est exceptionnel car nous avons plutôt tendance à trop appeler les familles. Toutefois, il est vrai que certains enfants peuvent tomber dans la cour ou se faire mal sans qu'ils viennent le dire à son enseignant. Dans tous les cas, les parents ne doivent pas hésiter à venir en parler avec l'enseignant de son enfant.

Mme Loubes précise qu'elle ressent de moins en moins de confiance de la part des parents. Cette question n'aurait pas été posée il y a 10 ans.

Mme Robin précise qu'une dispute dans la cour peut être mal relatée à la maison car l'enfant a vécu une situation avec toute son émotion.

Mme Tavanae ajoute que les échanges entre les parents et l'école sont très importants. Même si l'équipe enseignante manifeste son étonnement concernant certaines questions, elle ne veut pas non plus que les parents cessent de poser des questions ! C'est essentiel, mais elle insiste pour que les parents viennent plus directement en parler plutôt que d'attendre le conseil d'école.

**Questions des parents d'élèves :** *Pour la coopérative scolaire, peut-on donner toute l'année ?*

Réponse de Mme Tavanae : Oui bien entendu.

**Questions des parents d'élèves :** *Est-ce que les parents ont inscrit les enfants pour les TAP sur toute l'année ?*

Réponse de Mme Sanchez : Oui, normalement c'est à l'année. Mais, hier, 2 enfants sont venus aux TAP alors qu'ils n'étaient pas inscrits. Il est important de respecter ce système d'inscription car les projets menés sont des projets à l'année.

Intervention de Mme Audin-Combeau (DDEN) : C'est un engagement, on doit respecter ses engagements.

**Remarque des parents d'élèves :** enfants plus posés depuis qu'ils ont un rythme régulier (16h tous les soirs car pas de TAP).

**Remarque de M. le Maire :** *Il serait bien de faire une délégation d'écoliers pour le rassemblement aux monuments aux morts le 11 novembre.*

Réponse de Mme Tavanae : Nous en parlons chaque année aux élèves du CP au CM2. Le travail est fait en classe et les horaires de rassemblement sont donnés aux enfants. Mais ce sont les familles qui font le choix d'amener ou non leurs enfants.

**Clôture de la séance à 20h.**

**Présidente du conseil d'école**  
**Mlle Tavanae**

**Secrétaire du conseil d'école**  
**Mme Kebbache**